

LES ÉQUIPEMENTS DU BON TROTTINETTISTE

Nouvelle législation : 1^{er} septembre 2023

VÊTEMENT OU ÉQUIPEMENT RÉTRORÉFLÉCHISSANT PORTÉ LA NUIT OU EN JOURNÉE SI LA VISIBILITÉ EST INSUFFISANTE HORS AGGLO **OBLIGATOIRE**

CASQUE CONSEILLÉ EN AGGLO ET OBLIGATOIRE HORS AGGLO SUR PISTE CYCLABLE

AVERTISSEUR SONORE **OBLIGATOIRE**

FREIN **OBLIGATOIRE**

FEUX AVANT ET ARRIÈRE **OBLIGATOIRES**

PORT DE GANTS, COUDIÈRES ET GENOUILLÈRES **CONSEILLÉS**

DISPOSITIFS RÉTRORÉFLÉCHISSANTS SUR LA TROTTINETTE **OBLIGATOIRES**



Pour toutes questions, contacter la Police Municipale Intercommunale au

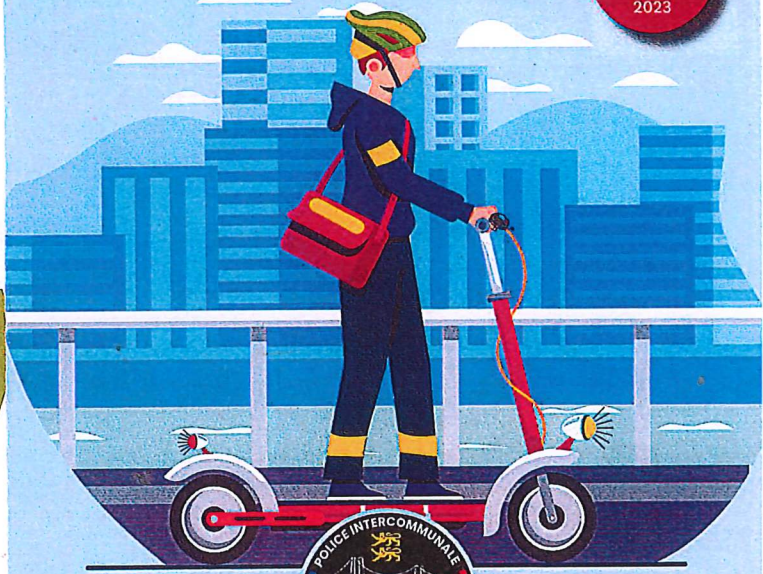
02 35 38 81 81



CIRCULER EN TOUTE SÉCURITÉ À TROTTINETTE ÉLECTRIQUE OU EN DRAISIENNE

Nouvelle législation : 1^{er} septembre 2023

C'EST TOUT SIMPLE AVEC CAUX SEINE AGGLO



02 35 38 81 81



RÈGLES DE SÉCURITÉ ET OBLIGATIONS

-14 ANS X

JE DOIS AVOIR PLUS DE 14 ANS



JE PORTE UN BRASSARD OU UN GILET RÉTRORÉFLÉCHISSANT LA NUIT OU LORSQUE LA VISIBILITÉ EST RÉDUITE

JE CIRCULE SUR LES PISTES CYCLABLES. S'IL N'Y EN A PAS, JE SUIS AUTORISÉ À CIRCULER SUR DES ROUTES LIMITÉES À 50 KM/H EN AGGLOMÉRATION



JE NE TRANSPORTE PAS DE PASSAGER

25

JE NE DOIS PAS ROULER À PLUS DE 25 KM/H

JE NE PORTE PAS D'ÉCOUTEURS OU DE CASQUE AUDIO



JE NE DOIS PAS ROULER SUR LES TROTTOIRS



JE CIRCULE AVEC UNE ASSURANCE

